



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.17/2/Add.4
11 octobre 2001

FRANÇAIS
Original: RUSSE

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services et
des produits de base
Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs,
la compétitivité, la concurrence et le développement
Genève, 17-19 octobre 2001

RECOMMANDATIONS

de la Conférence internationale des pays en transition sur la concurrence

(Bichkek, 1^{er} et 2 octobre 2001)

La Conférence internationale des pays en transition sur la concurrence, qui s'est tenue à Bichkek (Kirghizistan) les 1^{er} et 2 octobre 2001, avec la participation et le concours de la CNUCED, a adopté les recommandations suivantes à l'adresse de la Réunion d'experts de la CNUCED sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement (Genève, 17-19 octobre 2001).

1. L'importance même des problèmes que pose la défense des droits des consommateurs et de la communauté internationale dans ce domaine fait qu'il serait utile de créer, dans le cadre de la CNUCED, un programme permanent sur cette question.
2. Les pays membres de la CEI, qui accordent beaucoup d'attention à l'élaboration d'une véritable politique d'État en matière de défense des droits des consommateurs et qui ont une expérience de la collaboration à l'échelle régionale, invitent la CNUCED à apporter son concours dans ce domaine.

La CNUCED pourrait apporter son concours en s'appuyant sur le programme de mise en œuvre de l'Accord entre les pays membres de la CEI sur la collaboration en matière de défense des droits des consommateurs, qui a été adopté par le Conseil interétatique sur la politique antimonopole des pays membres de la CEI à sa 14^e séance (tenue le 28 septembre 2001). Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la protection juridique des consommateurs, ainsi qu'à leur éducation et à leur information.

3. Il serait utile de tenir une nouvelle réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement au cours du premier semestre de 2002 afin de poursuivre la coopération entre États dans ce domaine.
4. Les pays membres de la CEI, qui se heurtent à des difficultés financières pour mettre en œuvre une politique d'État en matière de défense des droits des consommateurs, sollicitent des pays développés une aide sous la forme de dons pour la réalisation des objectifs susmentionnés.
